AVIS PRÉVENTIF D'ÉBULLITION DE L'EAU

Municipalité de Grandes-Piles

Date de l'avis : 15 / 11 /2026

Secteur visé : Village étant desservi par le réseau d'aqueduc

Raison : Résultat de laboratoire préliminaire non conforme.

Par mesure de précaution, la Municipalité de Grandes-Piles demande aux utilisateurs du réseau d'eau potable visé de faire bouillir l'eau avant de la consommer, et ce, jusqu'à nouvel avis.

COMMENT FAIRE BOUILLIR L'EAU

- Faire bouillir l'eau à gros bouillons pendant au moins une (1) minute.
- Laisser refroidir, puis conserver l'eau au réfrigérateur dans un contenant propre et fermé.
- De l'eau embouteillée peut aussi être utilisée.

UTILISER DE L'EAU BOUILLIE (OU EMBOUTEILLÉE) POUR :

- Boire et préparer des boissons, des jus concentrés et des glaçons.
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés.
- Laver les fruits et légumes consommés crus et préparer les aliments.
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'EAU DU ROBINET PEUT ÊTRE UTILISÉE SANS ÉBULLITION POUR :

- La douche et le bain, en évitant d'avaler l'eau (surveiller les jeunes enfants; bain d'éponge pour les bébés).
- Le lavage des vêtements

PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes dont le système immunitaire est affaibli, les femmes enceintes, les nourrissons et les aînés devraient être particulièrement vigilants. En cas de symptômes (diarrhée, vomissements, fièvre), consultez Info-Santé 811.

Le présent avis demeure en vigueur jusqu'à ce que la Municipalité informe la population que l'eau est de nouveau propre à la consommation.

Renseignements : Municipalité de Grandes-Piles Tél. : 819-538-9708